DÉLIBÉRATION

DES CITOYENS CATHOLIQUES

DE LA VILLE

DE NISMES.


THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

DÉLIBÉRATION DES CITOYENS CATHOLIQUES DE LA VILLE DE NISMES.

L'AN mil ſept cent quatre - vingt - dix, & le mardi vingtieme Avril, les Citoyens catholiques de la Ville de Niſmes, ſouſſignés, aſſemblés dans l'Egliſe des Pénitens - Blancs de ladite Ville, après en avoir donné avis à Meſſieurs les Maire & Officiers Municipaux, ſelon la forme preſcrite par les décretss de l'aſſemblée natio-

nale du quatorze décembre mil ſep cent quatre-vingt-neuf, préſidés par M. LAPIERRE, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, nommé à l'unanimité des ſuffrages; aſſiſté de Me JEAN-BAPTISTE-SCIPION CHEVALIER, doyen des Notaires de ladite ville, élu ſecrétaire de l'Aſſemblée.

CONSIDÉRNAT que la paix de l'état & le bonheur du peuple ſont uniquement fondés ſur la conſervation de la conſtitution monarchique & de la religion catholique, apoſtolique & romalne, que tous les citoyens ſouſſignés ont le bonheur de profeſſer.

QUE leurs titres glorieux de Catholiques & de Français, en leur impoſant le devoir de manifeſter leurs craintes ſur les dangers qui menacent la Religion & la Monarchie, les autoriſent à indiquer les

moyens qu'ils croient néceſſaires au maintien de la religion & au rétabliſſement de l'autorité royale.

QUE de trop grandes & trop ſubites ſuppreſſions ne peuvent être faites le clergé ſéculier ni régulier, ſans expoſer le royaume, & particuliérement ces contrées, aux troubles les plus alarmans, parce que le peuple voit dans le clergé & dans les ordres religieux, le plus ferme appui de la religion.

Que les ennemis du bien public, de la paix & de l'ordre, faiſant tous leurs efforts pour égarer l'aſſemblée nationale, ſemblent vouloir renverſer le trône & l'autel, pour s'élever ſur leurs ruines.

Que l'autorité royale eſt abſolumeut nulle depuis le séjour du roi à Paris, & que cette

nullité eſt la principale cauſe de tous nos maux & de l'anarchie qui regne dans le royaume.

Que le séjour de ſa majeſté à Paris, pouvant imprimer une certaine défaveur ſur les plus ſages opérations de l'Aſſemblée natiodale ſerviroit peut-être de motif à ceux qui, intéreſſés à la conſervation des anciens abus, voudroient à l'avenir porter atteinte à la conſtitution, ſous prétexte que la ſanction du roi n'a pas été libre.

D'après ces conſidérations, les citoyens catholiques de Niſmes ſont unanimement délibéré de demander au roi & à l'Aſſemblée nationale,

1° Que la religion catholique, apoſtolique & romaine, ſoit déclarée, par un décret ſolemnel, *la religion de l'état*, & *qu'elle jouiſſe ſeule des honneurs du culte public.*

2°. Qu'il ne ſoit fait aucun changement dans la hiérarchie eccléſiaſtique, & que toutes les réformes qu'on jugera néceſſaires dans les corps ſéculiers & réguliers, ne puiſſent être opérés ſans le concours des conciles nationaux, conformément aux loix canoniques de l'égliſe gallicane.

3° Que l'Aſſemblée nationale ſera ſuppliée d'employer toute ſon autorité, pour faire rendre au roi le pouvoir exécutif dans toute ſon étendue conformément à ſon décret du 23 ſeptembre dernier, portant que *le pouvoir exécutif ſuprême réſidera excluſivement dans les mains du roi.*

4°. Que le roi diſcutera dans ſa ſageſſe, tous les décrets qu'il a ſanctionnés depuis le dix-neuf ſeptembre dernier, & qu'il les ſanctionnnera de nouveau, s'il le juge

néceſſaire, pour qu'on ne puiſſe point à l'avenir attaquer la conſtitution, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être.

QUE M. le préſident, & MM. *Michel*, conſeiller, capitaine de la compagnie n°. 24; *Vigne*, négociant, capitaine de la compagnie n°. 30; *Folacher*, avocat, capitaine de la compagnie n°. 36; *Robin*, négociant, lieutenant de la compagnie n°. 36; *Froment*, avocat, capitaine de la compagnie n°. 39; *Velut*, négociant, capitaine de la compagnie n°. 40; *Ribens*, avocat; *François Faure*, marchand de bois; *Melquion* aîné, négociant, capitaine de la compagnie n°. 34; & *Fernel*, marchand libraire, commiſſaires nommés, ſont chargés de faire préſenter au Roi une copie de cette délibération, d'en adreſſer une copie au préſident de l'Aſſemblée nationale, pour

qu'elle daigne y avoir égard, & une troisieme copie au conseil général de la commune; étant persuadés, les délibérans, que le zele du conseil pour la religion, & son amour pour notre auguste souverain, le porteront à y adhérer.

6°. Enfin, lesdits commissaires sont autorisés à faire imprimer la présente délibération, & à en envoyer des exemplaires par-tout où besoin sera.

Cette délibération a été signée par trois mille cent vingt-sept personnes de tous les états, parmi lesquelles se trouvent un très-grand nombre de légionnaires.

Quinze cent soixante autres personnes illitérées ont déclaré y adhérer.

Au départ du courier, 6000 citoyens actifs avoient signé la présente delibératiou...... & une foule de citoyens actifs des environs de la ville, accouroient en foule pour la confirmer par leur suffrage.

ADRESSE AU ROI.

SIRE,

C'EST aux pieds du Trône que vos fideles ſujets, les catholiques de Niſmes,

viennent dépoſer leurs alarmes, & le témoignage de leur dévouement & de leur zèle.

Effrayés des tentatives de l'impiété du ſiecle contre l'autel & le trône, & frappés de l'anarchie qui déſole le royaume, ils ont cru que la religion étoit la plus ſolide, ou plutôt l'unique baſe de tout gouvernement; ſublime vérité qu'aucun légiſlateur n'avoit encore méconnue.

La religion catholique, cette auguſte religion qui a précédé l'établiſſement de la monarchie, leur ſemble d'autant plus liée à ſa conſtitutiou, qu'elle rejette avec horreur ces principes d'indépendance qui portent à déteſter & à ſecouer toute domination, & qu'elle enſeigne au contraire aux peuples le reſpect pour les loix, & la ſoumiſſion envers tous les

dépofitaires de la puiffance publique. Elle prefcrit non-feulement *de rendre à Dieu ce qui eft à Dieu*, mais encore *de rendre à Céfar ce qui appartient à Céfar*. Et la faine politique apprend que fans cette foumiffion aux loix, fans ce refpect pour l'autorité, il ne peut plus y avoir ni liberté, ni fureté, & qu'une multitude fans frein, confondant la licence avec la liberté, & abufant de fes forces, fe précipite dans la plus horrible anarchie.

Ils ont donc cru que la religion catholique étoit le plus ferme appui de la monarchie, de ce gouvernement paternel que les vertus de votre majefté ont rendu fi cher à fon peuple. Ils ont cru que dans de vaftes projets de régénération, il feroit impolitique de rompre le feul frein qui puiffe contenir la

multitude ; de perdre de vue une Religion qui forme & épure les mœurs , ſans leſquelles nulle ſociété ne ſauroit ſubſiſter ; & de ravir à l'homme ſon encouragement dans ſes travaux , ſes plus purs motifs de réſignation à ſes peines, ſon unique conſolation & ſes plus douces eſpérances.

Les peuples ne paſſent point ſoudainement de la vénération au mépris, du zele à l'indifférence pour les mêmes objets ; une juſte inquiétude a donc fait craindre aux fideles Sujets de Votre Majeſté , que de trop grands coups portés aux inſtitutions religieuſes , ne fuſſent déſaſtreux , ſur-tout dans une contrée où de cruels ſouvenirs pourroient faire naître des diſſenſions d'autant plus affreuſes , que *leur ſource ſeroit ſacrée.*

Le désordre & l'agitation qui regnent dans les états de votre majesté, ne semblent que trop présager ces scenes dont l'histoire offre l'exécrable tableau.

Vos fideles sujets, SIRE, n'ont pu se dissimuler que l'irréligion & *la nullité* du pouvoir exécutif, ne fussent le principe de ce désordre & de tous nos maux. Ils ont pensé que la religion & l'activité du *pouvoir exécutif suprême*, pouvoient seules les réparer.

Vainement voudroit-on leur faire illusion sur la situation de votre majesté. L'épanchement que vous avez fait de vos peines dans leur sein, & dans celui de votre auguste fille, ne permet pas de douter qu'elles ne soient cruelles. Vos expressions ont retenti dans tous les cœurs;

elles ont fait verſer des larmes ameres dans toute l'étendue du royaume : oubliant le ſentiment de leurs propres peines, vos fideles ſujets, SIRE, n'ont été ſenſibles qu'aux vôtres, ou plutôt votre affliction perſonnelle a été conſidérée comme la plus grande des calamités publiques ; tant ils ſont convaincus que le bonheur des peuples tient eſſentiellement au bonheur & à la puiſſance du monarque.

Pénétrés de ces vérités, ils ſe ſont raſſem-aux pieds des autels, & ils ont formé des vœux ardens pour le rétabliſſement de cette puiſſance tutélaire, qui ſeule peut ramener l'ordre, protéger la religion, établir la liberté, faire renaître la proſpérité, & aſſurer la conſtitution ſut des baſes inébranlables.

Daignez SIRE, accueillir avec bonté la délibération où ces vœux ſont exprimés ; elle

638

n'eſt que le foible témoignage de la ſoumiſſion la plus entiere, de l'amour le plus tendre, & du reſpect le plus profond avec lequel nous ſommes,

SIRE,

De votre majeſté,

Les très-humbles, très-obéiſſans ſerviteurs & fideles ſujets,

Les PRÉSIDENS & COMMISSAIRES de l'aſſemblée des catholiques de la ville de Niſmes.